

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 MARS 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Mairesse suppléante
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

M.	Claude Martel	Maire
----	---------------	-------

POSTE VACANT :

La Chasse	Conseiller
-----------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, madame Reina Savoie-Jourdain, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en déplaçant l'item 7.1 à 8.4 dans les avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 février 2016 à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-64

Rés. 2016-65



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 14 mars 2016

4.1.1 Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications

Rés. 2016-66

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-10 et d'autoriser madame Marie Amiot, superviseure et responsable de la bibliothèque, à déposer et signer les documents contractuels en ce qui concerne la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Révision du Programme de soutien financier organismes et événements pivots - Secteur arts et culture

Rés. 2016-67

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-09 et d'accepter pour dépôt le « Programme de soutien financier organismes et événements pivots » révisé en février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Protocole d'entente - Société historique de la Côte-Nord

Rés. 2016-68

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-08 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec la Société historique de la Côte-Nord, prévoyant de verser une contribution financière de 23 279,06 \$ pour l'année 2016. Pour l'année 2017, le montant de la subvention sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Subvention pour la construction du nouveau skatepark

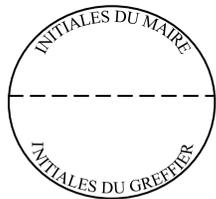
Considérant que le Fonds Alcoa ne verse que 50 % du montant total de la subvention de 250 000 \$ pour la durée des travaux;

Considérant que le Service des travaux publics fournit des services pour un montant de 48 990 \$, ce qui représente 12,6 % du montant total du projet de 399 000 \$;

Considérant que l'Association du skatepark de Baie-Comeau va rembourser à la Ville de Baie-Comeau un montant de 58 800 \$ du coût des matériaux;

Rés. 2016-69

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-06 et d'accorder une subvention de 100 000 \$ provenant du Fonds Toulnostouc ainsi qu'un montant supplémentaire de 50 000 \$ provenant du fonds des imprévus de la Ville de Baie-Comeau, à l'Association du skatepark de Baie-Comeau. Le montant de 50 000 \$ sera remboursé à la Ville de Baie-Comeau lors du 2^e versement de la subvention du Fonds Alcoa à l'association à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Recensement des effectifs en sécurité incendie

Rés. 2016-70

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-02 et d'attester que le tableau des ressources en sécurité incendie est conforme et fait foi du recensement de l'ensemble des effectifs de la Municipalité.

Ce tableau sera transmis par la MRC de Manicouagan au ministère de la Sécurité publique dans le cadre de son étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Dépôt du rapport annuel 2015 du SCRSI

Rés. 2016-71

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-03 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ledit rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Appel d'offres 16-05 - Entretien ménager du pavillon Mance

Rés. 2016-72

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-11 afin d'accorder le contrat d'entretien du pavillon Mance à Conciergerie Vapro (1990) inc. pour un montant de 81 680,16 \$ plus les taxes applicables, sur une période de deux ans, débutant le 1^{er} avril 2016. Les trois années d'option prévues au contrat sont à la discrétion de la Municipalité quant au renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-73

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-74

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-75

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-76

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-05 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-77

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-01 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le jeudi 18 février 2016

Rés. 2016-78

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-06 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le jeudi 18 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 21 mars 2016

4.2.1 **Nomination suite au concours 2016-03 - Caissière au Service de la trésorerie**

Rés. 2016-79

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-16 afin de procéder à la nomination de madame Gina Gosselin au poste de caissière au Service de la trésorerie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Nomination de Ghislain Gauthier au conseil d'administration du Refuge animal Le Chapitou inc.**

Rés. 2016-80

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-14 et de nommer monsieur Ghislain Gauthier comme membre du conseil d'administration du Refuge animal Le Chapitou inc. en remplacement de monsieur Sébastien Langlois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 **Autorisation de signature d'une cession en emphytéose - Association du skatepark de Baie-Comeau**

Rés. 2016-81

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-17 et d'autoriser le maire et la greffière à signer la cession en emphytéose à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et l'Association du skatepark de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 **Programme Véloce II - Rapport de projet de la piste cyclable Laflèche**

Rés. 2016-82

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-03 et d'adopter le rapport des travaux du projet de la piste cyclable Laflèche, lequel sera transmis au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.5 Appel d'offres 2016-03 - Contrôle biologique des insectes piqueurs

Rés. 2016-83

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-04 et de retenir les services de WSP Canada pour la somme de 370 324 \$, taxes incluses, pour le contrat du contrôle des insectes piqueurs pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Appel d'offres 2016-07 - Contrôle qualitatif des matériaux, chemin de l'Aqueduc et lien McCormick

Rés. 2016-84

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-05 et de retenir les services de SNC-Lavalin GEM pour la somme de 19 916,40 \$, taxes incluses, pour le contrat du contrôle qualitatif des matériaux, chemin de l'Aqueduc et lien McCormick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-85

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-86

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-07 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

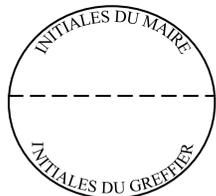
4.2.9 Listes de comptes 2016-03, 2016-04, 2016-05, 2016-06 et 2016-07

Rés. 2016-87

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-04 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-03, 2016-04, 2016-05, 2016-06 et 2016-07 pour les périodes 3, 4, 5, 6 et 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 1495, rue d'Anticosti

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse suppléante demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1495, rue d'Anticosti;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 1495, rue d'Anticosti;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'aire de stationnement du 1495, rue d'Anticosti. Le stationnement possède une largeur de 5,19 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que pour les habitations unifamiliales contiguës, la largeur maximale de l'aire de stationnement est de 5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 961, rue Honorat

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse suppléante demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 961, rue Honorat;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 961, rue Honorat;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De refuser la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé de 16 X 20 pi dans la cour avant ne donnant pas sur la façade principale, et ce, pour le 961, rue Honorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 1085, rue de Mingan

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse suppléante aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1085, rue de Mingan;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1085, rue de Mingan;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2016-88

Rés. 2016-89

Rés. 2016-90



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial ayant une marge de recul avant de 7,56 m, et ce, pour le lot 5 790 324. Le bâtiment possédera une marge de recul avant de 7,56 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 10 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 1255, rue Nouvel

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse suppléante demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1255, rue Nouvel;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 1255, rue Nouvel;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2016-91

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser le nombre d'enseignes posées à plat sur le bâtiment du commerce sis au 1255, rue Nouvel. Le bâtiment comptera cinq (5) enseignes sur le bâtiment, réparties sur les trois (3) façades, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que le nombre d'enseignes est limité à deux (2) par établissement, situées sur la façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 1245, rue Nouvel

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse suppléante demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1245, rue Nouvel;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1245, rue Nouvel;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

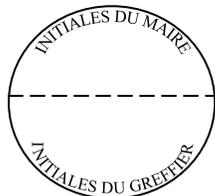
Rés. 2016-92

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'une enseigne d'affichage numérique sur le lot 3 536 798, et ce, pour le commerce sis au 1255, rue Nouvel, conditionnellement à ce que la superficie de l'enseigne soit réduite au maximum autorisé, soit 12 m². L'emplacement de l'enseigne a une superficie de 2 291,5 m², alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'une enseigne d'affichage numérique est autorisée à l'intérieur d'un emplacement d'une superficie minimale de 9 000 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement de concordance 2016-885 modifiant le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme

Considérant que la MRC de Manicouagan a adopté un schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, lequel est entré en vigueur le 5 avril 2012;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Baie-Comeau est tenue d'adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision de ce schéma;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme afin de le rendre conforme aux objectifs dudit schéma;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016;

Considérant que l'assemblée publique, présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 22 février 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement de concordance 2016-885 modifiant le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement de concordance 2016-886 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant que la MRC de Manicouagan a adopté un schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, lequel est entré en vigueur le 5 avril 2012;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Baie-Comeau est tenue d'adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision de ce schéma;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage afin de le rendre conforme aux objectifs dudit schéma;

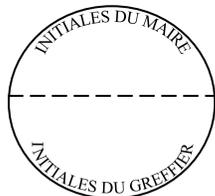
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016;

Considérant que l'assemblée publique, présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 22 février 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-93



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-94

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement de concordance 2016-886 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 16 février 2016;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 mars 2016;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-95

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter en second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Considérant qu'aux fins de l'élection générale devant se tenir le 5 novembre 2017, la Municipalité est tenue de réviser la division de son territoire en districts électoraux;

Rés. 2016-96

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

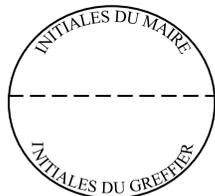
D'adopter par résolution le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux et de soumettre ce règlement à la consultation des électeurs, et ce, afin de respecter la procédure prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant diverses



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

modifications à la réglementation d'urbanisme, lequel projet modifie le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, il demande dispense de lecture, puisque copie du projet de règlement a été remis aux membres du conseil le 16 mars 2016.

Cette modification vise notamment à :

- Autoriser l'usage de fabrication de boissons dans la zone 267 C;
- Modifier la hauteur des garde-corps requis au pourtour des spas;
- Modifier la hauteur maximale des terrasses des maisons mobiles.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

Le conseiller Alain Charest donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés.

8.3 Projet de règlement de revitalisation sous forme de crédit de taxes visant les résidences de plus de 40 appartements

La conseillère Carole Deschênes donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement de revitalisation sous forme de crédit de taxes visant les résidences de plus de 40 appartements.

8.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce

Le conseiller Réjean Girard donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REINA SAVOIE-JOURDAIN
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-97